

**Déclaration préalable des élu-e-s CSE de la CGT Pôle Emploi  
Bretagne  
Réunion CSE du 10 avril 2020**

Il y a maintenant 3 semaines que nous sommes entré-e-s en confinement.

Monsieur le directeur régional de Pôle Emploi Bretagne vous vous êtes adressé à l'ensemble des agent-e-s breton-ne-s par vidéo le mercredi 8 avril précisant que vous le faisiez de votre domicile puisque c'était « comme ça que nous étions réorganisés » de manière à pouvoir continuer à exercer nos activités.

Vous avez ajouté que 70 % des agent-e-s de Pôle Emploi réalisaient leurs activités dans le cadre du télétravail et que 6000 agent-e-s des fonctions support avaient été appelé-e-s pour rappeler 5000 demandeurs d'emplois dans le cadre de leur actualisation.

Les élu-e-s CGT Pôle Emploi Bretagne vous rappellent que non tous les agent-e-s de Pôle Emploi ne sont pas confiné-e-s à leur domicile ! De trop nombreux collègues continuent à se rendre sur les sites pour assurer l'activité courrier, de trop nombreux collègues continuent à assurer des permanences sur les sites et à répondre aux usagers via les video portiers, de trop nombreux collègues des services de la DPSR continuent à exercer des activités tout au long de la journée sur place.

Pour les 70% des agent-e-s en situation de télétravail, n'oublions pas que nombre d'entre eux le sont dans le cadre de la garde d'enfants, dans des conditions de travail difficiles !

Quant à l'activité liée à l'actualisation des demandeurs d'emploi, n'oublions pas non plus que de nombreux collègues hors fonctions support ont également été chargés d'appeler les usagers avec leurs téléphones personnels, sans accès au dossier informatique des demandeurs d'emploi !

Vous n'avez pas manqué de faire la promotion du nouveau site « Mobilisation emploi » destiné à pourvoir les 700 offres d'emplois dans les secteurs d'activités qui recrutent dans cette période de crise sanitaire.

Les élu-e-s CGT Pôle Emploi Bretagne vous rappellent les consignes de la direction générale depuis le début de la crise sanitaire et espère qu'aucune gestion de la liste ne sera appliquée pour refus d'emploi et que l'ORE ne sera pas appliquée dans ce cadre. Par ailleurs, nous avons appris que sur certains sites un plan d'action était mené sur ces offres, mettant ainsi une pression supplémentaires sur les conseiller-ères en charge de proposer ces offres aux demandeurs d'emploi mais également en charge du suivi de ces offres !

Vous avez indiqué que les agent-e-s avaient réalisé de « très belles choses », dans une période exceptionnelle, relevant des défis avec une capacité d'adaptation dans des délais extrêmement courts.

Vous vous êtes dit « admiratif » et fier de la façon dont les agent-e-s avaient pu réinventer, adapter et ajuster les organisations de travail.

Vous affirmez connaître toutes les difficultés que les agent-e-s ont pu rencontrer dans leur quotidien rappelant que le slogan de Pôle emploi « On est là pour vous ! » avait toute sa dimension dans cette période.

Les élu-e-s CGT Pôle Emploi Bretagne réitère les demandes déjà formulées lors du CSE du 12 mars et des audios des 19 et 26 mars, à savoir :

- Qu'afin d'assurer la santé et la sécurité des agent-e-s présent-e-s sur les sites chaque site soit pourvu de gants, gels hydro alcooliques et lingettes désinfectantes
- Que l'activité liée au courrier soit une activité réalisée par des agent-e-s volontaires, que ce soit la seule activité réalisée sur les sites et/ou service et qu'une fois cette activité terminée les agent-e-s rentrent chez eux-elles.
- Que le nombre de deux agent-e-s maximum présent-e-s sur les sites pour l'activité du courrier soit respecté partout en Bretagne.
- Qu'aucune pression sur la performance, les objectifs, les horaires, le reporting, etc ne soit mise sur les agent-e-s en situation de télétravail
- Que les agent-e-s en situation de garde d'enfants ne soit pas contraint-e-s d'accepter le télétravail
- Que l'ensemble des agent-e-s en situation de télétravail dans le cadre de la crise sanitaire perçoivent un dédommagement des frais liés au télétravail notamment en terme d'électricité, eau, utilisation du forfait téléphone personnel, etc.